

Monographie

Se. la

Commune Se Merville

Chapitre 1^{er}

Situation étendue Climat

La Commune de Merville est située vers le sud du département de la Haute-Garonne. Elle est bornée au nord, par les communes d'Auzerville et de Téchusque; à l'est par la commune de Castanet; au sud par les communes de Rebieue et d'Auzerville; à l'ouest par la commune de Vigoulet.

Comme limites naturelles, il faut citer, au sud, le ruisseau de Bret qui la sépare d'Auzerville, et celui de Lafargue qui la sépare de la Commune de Rebieue, à l'ouest, les ruisseaux de Baisse et de la Fontaine de Jean Gros, limites de la Commune de Merville et de Vigoulet, et, à l'est, les ruisseaux de Thomas et de Balanque qui séparent Merville de Castanet.

Son altitude au dessus du niveau de la mer est de 145 mètres.

On compte à peine 2 kilomètres jusqu'au chef-lieu de Canton, 14 jusqu'au chef-lieu du département et de l'arrondissement.

Tout le territoire de Merville présente des



M
4

221

ondulations de terrain très accentuées à cause de sa position sur la ligne des côtes qui séparent le val de l'Herz de celle de l'Erige. Ces côtes n'offrent rien d'intéressant à signaler.

Quant aux cours d'eau qui arrosent la Commune nous avons eu déjà à les signaler en indiquant ses limites naturelles.

Se trouvant encore à une assez grande distance des maisons d'habitation, ces ruisseaux ne peuvent pas fournir aux habitants l'eau potable nécessaire à leur consommation. Les derniers retirent des puits creusés dans le sol l'eau qui leur est nécessaire. Ces sources souterraines leur fournissent en été comme en hiver, une quantité d'eau suffisante.

Le climat est généralement doux. Peut-être les hivers y seraient-ils plus rigoureux que dans certaines parties du département à cause de sa position sur des collines dont l'élévation permet d'apercevoir les sommets couverts de neige des Pyrénées, parce que les vents qui traversent ces montagnes, n'étant arrêtés par aucun obstacle, y apporteraient leur souffle glacé, si le mistral ne venait augmenter la chaleur de la température. C'est grâce à ce vent que Merilla jouit d'une température assez douce. La neige y est rare. En été, la grêle a fait rarement sentir ses effets désastreux sur la Commune; mais en revanche les ouragans sont plus fréquents; ils ne causent pas souvent des dégâts sérieux.

Les pluies sont assez ordinaires et quelque fois même assez abondantes; la quantité de pluie qui tombe annuellement dans la Commune est en moyenne de 60 centimètres.

Le peu de maladies épidémiques qui ont sévi sur Merilla prouve la pureté de l'air que respirent ses habitants.

Chapitre II

Population; Causes de diminution ou l'accroissement
Cultes; finances; postes et télégraphes; Revenus ordinaires.

La population de la Commune de
Merrilla s'élève d'après le recensement de 1881
à quatre vingt trois habitants, et nous avons pu
constater en parcourant les registres de l'état civil
que cette population est restée la même depuis
1838. Cela tient à la situation particulière
des habitants. Tous sont en effet propriétaires ou
maîtres-valots. Les premiers cultivent leurs terres
et les seconds sont toujours remplacés.

Cette population, bien que peu nombreuse,
occupe une grande partie du territoire de la
Commune. Cela seul fait comprendre que les
maisons sont situées à une assez grande distance
les unes des autres; c'est à peine, en effet, si
l'on aperçoit de loin en loin, en parcourant la
Commune, quelques groupes de maisons; le plus
important est celui qui est désigné sous le nom de
Catalat.

Il n'y a point dans la Commune de maison
d'école. Les enfants reçoivent l'instruction primaire
dans une des écoles des Communes voisines, principale-
ment dans celle de Castanet.

Sous le rapport du culte, la Commune est
desservie par un prêtre catholique, religion qui est celle
de tous les habitants.

Au point de vue des finances, la proximité du
chef-lieu de Canton où se trouve le percepteur rend
faciles toutes les opérations relatives à cette administration,
qui d'ailleurs ne laisse rien à désirer.

Il en est de même pour les postes. Mais la Commune est moins bien desservie sous le rapport des dépêches télégraphiques. Castanet ne possédant pas, en effet, de bureau télégraphique, les dépêches arrivent à destination comme les correspondances ordinaires. Heureusement la municipalité de Castanet a compris toute l'importance attachée à la création d'un bureau télégraphique et a déjà voté une somme assez considérable pour l'installation de ce bureau.

Chapitre III

Productions; culture principale; procédés de culture; vignes; voies de communication; mesures locales encore en usage.

La principale culture du pays est celle des céréales parmi lesquelles il faut citer en première ligne le froment, et ensuite le maïs, l'orge, l'avoine, le seigle.

Sur les 270 hectares de la Commune, 170 sont en terres labourables dont soixante-cinq consacrés à la culture du froment, cinquante à celle du maïs, quarante à celle de l'orge et de l'avoine; le seigle occupe une surface de quinze hectares environ.

Le rendement moyen du froment est de 20 hectolitres par hectare, celui du maïs trente-cinq hectolitres; l'orge et l'avoine ont un rendement à peu près égal, 30 hectolitres par hectare, le seigle 22.

Le blé produit donc annuellement, en moyenne, 1500 hectolitres, le maïs 1750 hectolitres, l'orge et l'avoine 1200, et enfin le seigle donne un rendement total de 330 hectolitres.

Les marchés de Coulouse et de Castanet, les premiers, surtout, absorbent ces différents produits.

Les vignes occupent une surface de trente-cinq hectares dont les produits sont consommés sur place.

Le phylloxera qui a malheureusement étendu ses ravages sur une grande partie du pays n'a pas encore fait son apparition dans les vignes de la localité.

Pour cultiver la terre, on se sert généralement des bœufs attelés à la charrue. Il est fâcheux que les méthodes nouvelles et les instruments perfectionnés soient encore inconnus; ils permettraient de tirer du sol de plus grands avantages.

Le mode d'assolement est l'assolement triennal constitué de la manière suivante,

- 1^e Jachères ou récoltes dérobées
- 2^e Blé
- 3^e Maïs

En résumé, au point de vue agricole, le territoire de la commune de Merrilla peut être ainsi réparti :

Superficie totale	270 hectares
Terres labourables	170 "
Vignes	35 "
Prairies naturelles	12 "
Terres incultes, bois, taillis	15 "
Jardins, Vergers	8 "
Routes, cours d'eau, Superficie bâtie	30 "

La Commune de Merrilla est traversée par plusieurs routes dont nous avons pu constater le bon entretien et qui permettent aux habitants de communiquer facilement avec les communes voisines. Le chemin de St Agne à Merrilla qui va rejoindre la route nationale de Toulouse à Narbonne met les habitants en

communication avec Coulouse chef-lieu du
Département et de l'arrondissement. Malheureusement
aucune voiture ne desservait la localité. Directement,
ils sont obligés de faire à pied une heure de chemin
pour se rendre sur la route nationale où ils attendent
le passage de l'omnibus qui fait plusieurs fois par jour
le trajet de Coulouse à Castanet, et qui fait une
très-courte halte dans cette dernière localité.

Les communications avec le chef-lieu de Cantons
sont plus faciles; plusieurs routes traversent Mervilla
et aboutissent.

Bien que l'unité des mesures tende à se
généraliser de plus en plus, l'usage des anciennes
mesures locales n'a pas encore complètement disparu.

C'est ainsi que pour les mesures agraires, par
exemple, on compte par arpents, demi-arpents,
pagnières, boisseaux.

L'arpent vaut 8^{ars} 90, le demi arpent 28^{ars} 50,
la pagnière 14^{ars} 22 et le boisseau 7^{ars} 11.

Chapitre IV

Histoire municipale; usages, mœurs, costumes;
alimentation; monuments; archives municipales.

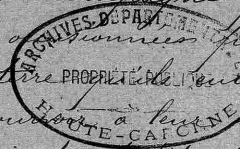
Il ne paraît pas probable que la
dénomination de la commune se rattache à un fait
important qui se soit passé dans cette partie du
Département ou à sa position particulière. On ignore
complètement les raisons qui ont fait donner ce nom
à la Commune qu'il sert à désigner. Il est impossible
en outre de déterminer l'époque de sa création, ni les
privileges dont elle a pu jouir, ni les faits dont elle

a pu être le théâtre. Les archives communales ne renferment pas de documents qui aient pu nous aider à constituer l'histoire de la Commune et aucune tradition n'existe parmi les habitants. Cependant, Merrillia doit avoir son histoire; elle a dû avoir ses Seigneurs particuliers. Nous regrettons que la perte des documents authentiques, et ils ont dû exister, nous empêche d'établir l'histoire de son passé.

Cependant nous pouvons affirmer que la langue que les gens du peuple parlaient autrefois n'est celle que l'on parlait autrefois, le patois gascon. La langue française qui tend à se généraliser de plus en plus, n'a pu faire disparaître cet idiome, et a fait peu de progrès parmi les habitants; nous pouvons même ajouter qu'elle n'est pas toujours entendue.

Les habitants d'aujourd'hui rappellent ceux d'autrefois. Comme nos pères, ils sont restés simples et honnêtes, d'une tenue modeste, préférant à la toilette et aux plaisirs l'amour et le bonheur de leur famille.

Leur nourriture, si elle n'a rien de recherché, est saine et abondante, deux qualités indispensables aux habitants de la Campagne pour réparer la dépense de forces et d'énergie pour les pénibles travaux des champs. La terre leur fournit leur nourriture et leur subsistance. Pommes de terre, fèves, haricots, petits pois, légumes, etc. tels sont les produits que leur donne le sol et qui constituent leur nourriture habituelle des habitants.



Chapitre V

Enseignement

Nous aurons peu de chose à dire au sujet de l'enseignement. Comme nous l'avons annoncé précédemment, il n'y a jamais eu de maison d'école dans la Commune de Merville. Ceux qui voulaient bénéficier des bienfaits de l'instruction, étaient obligés de se rendre dans une des Communes voisines, où se trouvait un instituteur. Mais l'éloignement, surtout à des époques où l'on appréciait peu les avantages de l'enseignement, devait être souvent un empêchement à la fréquentation des écoles. Aussi avons nous remarqué sur les registres de l'état civil, que plusieurs habitants, appelés à apposer leur signature au bas d'un acte, ont été bien souvent dans l'impossibilité de le faire, faute de savoir. Même dans ces dernières années, ces cas n'étaient pas rares, bien s'en faut.

Espérons qu'une époque meilleure se prépare, et que comprenant toute l'importance de l'instruction, tous les pères de famille se feront un devoir de la faire donner à leurs enfants, aussi complète que possible.

Azeville 2 Mai 1888

L'Instituteur

Barquès